

Informations pour les parents

Accepter les différences, c'est faire grandir votre enfant.

PRÉSENCE ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'importance d'une présence régulière à l'école

La fréquentation scolaire régulière joue un rôle essentiel dans le développement et la réussite de votre enfant. Chaque journée d'école lui permet de poursuivre ses apprentissages, de développer ses habiletés sociales, de participer aux routines de son groupe et de construire des liens avec ses camarades et les membres du personnel.

Nous vous invitons donc à favoriser une présence assidue de votre enfant à l'école et à limiter les absences aux situations nécessaires. Une participation régulière contribue à son bien-être, à son sentiment d'appartenance et à sa progression tout au long de l'année scolaire.

Être disponible pour participer à la vie de groupe

Pour fréquenter l'école, votre enfant doit être suffisamment en forme et disponible afin de participer aux activités de son groupe, de suivre les routines et de prendre part aux apprentissages avec ses pairs.

L'école est un milieu de vie collectif où les élèves sont accompagnés par leur enseignant(e) et les membres du personnel dans un cadre prévu pour le groupe.

Lorsque l'état de santé ou les besoins de votre enfant nécessitent une attention constante ou un accompagnement individuel, l'école ne dispose pas des ressources permettant d'assurer cette prise en charge, notamment au secrétariat.

Afin de respecter le bien-être de votre enfant et de lui offrir un environnement adapté à ses besoins, il est alors important de prévoir son retour à la maison lorsque la situation l'exige.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration afin de favoriser la réussite, la sécurité et le bien-être de votre enfant ainsi que de l'ensemble des élèves.

ARRIVÉE DES ENFANTS LE MATIN

Si votre enfant fréquente le service de garde le matin, il doit arriver avant 9 h et entrer par la porte I.

Si vous accompagnez votre enfant à l'école après 9 h (qu'il fréquente ou non le service de garde), veuillez patienter à l'extérieur de la cour d'école jusqu'à 9 h 10.

Avant cette heure, la surveillance des élèves n'est pas encore assurée par le personnel de l'école.

De plus, la circulation des autobus dans le débarcadère nécessite un espace dégagé et une attention particulière afin d'assurer la sécurité de tous.

Nous sommes conscients que cette consigne demande une certaine organisation pour les familles, notamment en cas de pluie ou de froid durant la période hivernale.

Toutefois, elle est essentielle pour permettre un accueil sécuritaire des élèves et une gestion efficace des déplacements aux abords de l'école. Nous vous remercions sincèrement pour votre compréhension, votre collaboration et votre précieuse contribution à la sécurité de tous.

STATIONNEMENT

Entre 6h30 et 16h30, les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école et le débarcadère est exclusivement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence.

Durant ces heures, nous vous demandons de ne pas circuler en véhicule dans ces espaces. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Nous vous remercions également de respecter la case de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite (avec vignette) et ce, en tout temps.

MOTIVATION D'ABSENCE

Advenant que votre enfant doive s'absenter, voici la procédure à suivre :

Avant 9 h 15, le parent doit signaler l'absence de son enfant ainsi que le motif au secrétariat de l'école, et ce, seulement de l'une des trois façons suivantes : par téléphone au (450) 461-5903 (poste 5), par courriel à passerelle@cssp.gouv.qc.ca ou via Mozaik Portail Parents.

Cette communication entre la famille et l'école est essentielle afin d'assurer un suivi efficace des présences et de veiller à la sécurité de chaque enfant.

DÉPART HÂTIF

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, nous vous invitons à en informer son enseignant(e) par écrit dans cet agenda. Afin d'assurer un encadrement sécuritaire, votre enfant demeurera en classe ou au secrétariat jusqu'à votre arrivée. Au moment du départ, veuillez vous présenter **au secrétariat**; votre enfant viendra vous y rejoindre.

Attention : **Si votre enfant doit quitter l'école durant l'heure du dîner**, vous devez vous rendre à la **porte 6** où vous pourrez voir une affiche : « Service de garde ». Le secrétariat est fermé entre 12h et 13h.

FICHE PERSONNELLE DE L'ÉLÈVE EN CAS D'URGENCE

Il est **très important** que vous nous communiquiez dès le début de l'année, un numéro de téléphone en cas d'urgence et que vous nous informiez **de tout changement** effectué en cours d'année (*gardienne, numéro au travail, autres répondant, etc.*). En cas de situation d'urgence nécessitant une évacuation à l'extérieur du périmètre de l'école, les élèves seraient accueillis à l'Église Très-Saint-Cœur-de-Marie. Une chaîne téléphonique serait alors mise en place pour vous informer.

FERMETURE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE EN CAS D'INTEMPÉRIE

Veuillez prendre note que lorsque l'école est fermée pour tempête de neige ou autre, le service de garde est aussi fermé. Dans une telle situation, les postes de radio et de télévision, le [site Web du CSSP](#) ainsi que les [réseaux sociaux du CSSP](#) diffusent l'information.

DÎNER ET COLLATION



Afin de favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires et de contribuer au bien-être des élèves, nous vous encourageons à **privilégier des aliments variés et nutritifs** dans la boîte à lunch.

Des collations et des repas composés d'aliments nourrissants (fruits, légumes, produits céréaliers, aliments riches en protéines, etc.) soutiennent l'énergie, la concentration et les apprentissages des enfants.

Nous vous invitons donc à réserver les friandises et les aliments à faible valeur nutritive (bonbons, chocolat, croustilles, etc.) pour des occasions spéciales.

Afin de mieux gérer ce moment de la journée, nous vous demandons d'envoyer les collations dans un grand sac hermétique, dans le sac d'école (séparément du repas du dîner).

Au besoin, pour des occasions spéciales, l'enseignante vous avisera de la possibilité d'apporter une collation différente.

PARTICULARITÉS ALIMENTAIRES

Notre école accueille des enfants ayant diverses particularités alimentaires, qu'elles soient liées à des allergies, des intolérances, des conditions médicales ou à des pratiques culturelles.

Afin d'offrir à tous un milieu de vie sécuritaire, inclusif et respectueux, nous vous demandons de ne pas envoyer d'aliments destinés à être partagés entre les enfants, sauf dans le cas spécifique d'activités préalablement autorisées par l'école.

ANNIVERSAIRE ET AUTRES FÊTES (Halloween, Noël, Saint-Valentin, etc.)

Afin de souligner les anniversaires, l'enseignante prévoit une attention particulière en classe pour chaque enfant.

Par souci d'équité, de sécurité et d'organisation, les célébrations organisées par des intervenants externes (clown, animation, mascotte, etc.) ne sont pas permises à l'école.

Rappel : Nous vous demandons de ne pas apporter de gâteau, de friandises ou d'autres aliments à partager, notamment en raison des particularités alimentaires pouvant exister au sein de la classe et en raison des exigences organisationnelles sur le plan de la gestion de la classe.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration, qui contribue à offrir un milieu de vie sécuritaire, inclusif et agréable pour tous les élèves.

SERVICE DE TRAITEUR



Un service de repas chauds est offert à l'école par un traiteur autorisé par le Conseil d'établissement. Les familles qui souhaitent en bénéficier peuvent consulter les menus, passer leurs commandes et effectuer le paiement directement sur le site Web du fournisseur : <https://ecoles.lespetitschefssa.com/>

Vous recevrez les informations en début d'année.

BULLETIN PRÉSCOLAIRE

Au plus tard le 15 octobre, vous recevrez une « Première communication officielle » qui vous permettra d'en savoir davantage à propos de l'adaptation de votre enfant à l'école. En novembre, en mars et en juin, vous recevrez un « bulletin » qui vous permettra de suivre l'évolution de votre enfant au travers diverses sphères de son développement.

Les documents seront déposés sur [Mozaïk Portail Parents](#).

Au courant de l'année scolaire, vous serez aussi invités à des rencontres avec l'enseignant(e) de votre enfant.

À noter qu'une **rencontre** officielle est prévue lors de la remise du bulletin du mois de novembre. L'enseignant(e) de votre enfant vous acheminera une invitation.

COMMUNICATIONS PARENTS-ÉCOLE-ENSEIGNANT(E)

Dans le but de mieux comprendre et soutenir votre enfant dans son développement, il est important de signaler à l'enseignant(e) tous les événements perturbateurs qui pourraient influencer son comportement. Vous pouvez communiquer par courriel ou par l'outil de communication choisi. L'enseignant(e) effectuera un suivi nécessaire dès que son emploi du temps (sans présence d'élèves) le lui permettra. Il est à noter que les enseignantes n'ont malheureusement pas accès à une boîte vocale.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Au cours de l'année, en plus des communications de la part de l'enseignant(e) de votre enfant, l'administration de l'école vous acheminera une communication mensuelle, nommée : « **Mémo aux parents** ».

Vous y trouverez des informations en lien avec la vie à l'école de la Passerelle. Nous vous invitons à les lire attentivement.

VISITEURS

Toute personne qui se présente à l'école **doit** se présenter au secrétariat et donner la raison de sa visite. La secrétaire vous remettra une « Passe-Passerelle » afin de vous autoriser à circuler librement dans l'école.

BÉNÉVOLAT ET PARTICIPATION DES PARENTS

L'école maternelle se veut un lieu de transition entre la maison et l'école. Pour ce faire, nous avons besoin de la présence soutenue des parents dans l'école. Nous vous proposons différentes façons : activités de classe, bénévolat à la bibliothèque, accompagnement lors d'activités à l'école ou lors des sorties, etc. Nous solliciterons vos disponibilités dès le début de l'année.

ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES

Le personnel enseignant se fait un devoir de présenter aux élèves un programme complet et varié d'activités socioculturelles et de sorties éducatives venant enrichir les activités de classe. Le montant demandé aux parents pour ce type d'activité est approuvé par le Conseil d'établissement chaque année.

La facturation de ces activités s'effectue à la mi-novembre, avec les autres frais chargés aux parents (*agenda et frais de reprographie*).

TENUE VESTIMENTAIRE

Bouger, jouer et profiter du plein air en toute saison!



Dans le cadre de notre projet éducatif, nous souhaitons offrir aux élèves de nombreuses occasions de bouger, d'explorer et de profiter du plein air, puisque ces moments contribuent à leur développement global, à leur bien-être et à leurs apprentissages. Afin qu'ils puissent vivre pleinement ces expériences, il est important qu'ils soient préparés adéquatement.

Cours d'éducation physique

Pour des raisons de sécurité et afin de favoriser la participation active de votre enfant, une tenue appropriée est demandée pour les cours d'éducation physique :

- des vêtements confortables qui permettent de bouger librement;
- des chaussures de sport fermées, propres, sécuritaires et adaptées aux activités physiques (les chaussures avec semelles marquantes, les bottes, les sandales ou les chaussures moins stables ne sont pas recommandées);
- cheveux longs attachés;
- pas de bijoux.

Activités extérieures et plein air

Les élèves sont appelés à jouer et à apprendre à l'extérieur régulièrement. Il est donc important de prévoir des vêtements adaptés à la température (soleil, pluie, froid, neige, etc.) ainsi que des vêtements de rechange dans le sac de votre enfant (ex. : bas, deuxième paire de mitaines, sous-vêtements au besoin, etc.). Des vêtements adéquats permettent à votre enfant de profiter pleinement des activités extérieures tout en demeurant confortable.

Journée de pluie : Les jours de pluie, les enfants doivent porter des bottes et un imperméable. Par mesure de sécurité, **le parapluie est interdit.**

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration afin de permettre à votre enfant de bouger, d'explorer et de profiter du plein air dans des conditions sécuritaires et favorables à son développement.

CRÈME SOLAIRE

Lors des journées ensoleillées, nous vous invitons à appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée à l'école. Nous encourageons également les parents à accompagner leur enfant dans l'apprentissage de l'application de la crème solaire afin de développer progressivement son autonomie.

Si votre enfant apporte de la crème solaire à l'école, **celle-ci doit être identifiée à son nom et être liquide et non en vaporisateur.**

SAC À DOS



Le sac à dos devra être suffisamment grand (plus en hauteur qu'en largeur) pour transporter : bricolage, reliure, collation, bulletin et courrier. **Afin de ne pas alourdir inutilement le poids du sac à dos, il n'est pas recommandé d'y ranger la boîte à lunch. Le poids maximal du sac à dos d'un enfant d'âge préscolaire ne devrait pas dépasser 5 % à 10 % de son poids corporel.**

IDENTIFICATION DES EFFETS PERSONNELS

Nous demandons que **tous les vêtements et articles scolaires** (manteau, chapeau, casquette, gants, mitaines, bottes, boîte à lunch et articles scolaires) soient identifiés. **Ne pas oublier de le faire à chaque changement de saison.** À la fin de l'année scolaire, tous les effets personnels non identifiés et non réclamés sont remis à un organisme communautaire de Chambly.

MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse. Si tel est le cas, en aviser l'école (voir liste des maladies à signaler sur la page suivante). L'infirmière du CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.

- | | | |
|---------------------|----------------------|--|
| ▶ Conjonctivite | ▶ Coqueluche | ▶ Érythème infectieux (5 ^e maladie) |
| ▶ Gale | ▶ Gastro-entérite | ▶ Hépatite A |
| ▶ Impétigo | ▶ Oreillons | ▶ Oxyurose |
| ▶ Pédiculose (poux) | ▶ Pharyngite | ▶ Rougeole |
| ▶ Rubéole | ▶ Scarlatine | ▶ Streptocoque |
| ▶ Teigne | ▶ Varicelle (picote) | |

L'enfant malade doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit apte à retourner à l'école. Toute blessure ou maladie survenue à la maison doit être soignée à domicile.

MÉDICAMENT À L'ÉCOLE

Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle.

Si votre enfant est dans l'obligation de prendre un médicament (prescrit par une autorité médicale) à l'école, nous vous demanderons de remplir un [formulaire d'autorisation obligatoire](#) et de nous le retourner dans les plus brefs délais.

Le médicament devra être remis à l'enseignant(e) ou à la responsable du service de garde dans son contenant d'origine, avec le nom de l'enfant et la posologie à respecter. Si le médicament est sous forme liquide, inclure une seringue graduée afin que nous puissions administrer la dose exacte que l'enfant a besoin.

BLESSURES ET ACCIDENTS

Les blessures légères sont soignées à l'école. Dans les cas plus graves, nous communiquons avec les parents.

RESPECT DU MATÉRIEL, DES EFFETS PERSONNELS ET DE L'ENVIRONNEMENT

À l'école, les élèves apprennent progressivement à prendre soin du matériel qui les entoure, qu'il s'agisse de leurs effets personnels, du matériel scolaire ou des installations de l'école.

Lorsqu'un bris, une perte ou un geste intentionnel causant un dommage survient, nous accompagnons l'élève dans la compréhension de la situation et dans la recherche de solutions adaptées. Au besoin, les parents seront invités à collaborer avec l'école afin de trouver une solution de remplacement ou une façon de réparer le geste posé. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration pour aider votre enfant à développer le respect, le sens des responsabilités et le souci des autres.

ACCÈS AU PARC ÉCOLE

Afin d'assurer un environnement sécuritaire et adapté aux activités des élèves, le parc-école est réservé aux enfants qui fréquentent l'école durant les heures d'ouverture du service de garde et de l'école, soit de 6 h 45 à 18 h.

Nous vous invitons à utiliser les accès et les espaces prévus pour les parents et les visiteurs afin de faciliter les déplacements et de veiller à la sécurité de tous. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

J'ai pris connaissance de la section « Informations » pour les parents (pages 15 à 21).

Signature d'un parent

QUELQUES RESSOURCES UTILES

RÉFÉRENCES EN LIEN AVEC LE VOLET FAMILLE

CLSC Richelieu

(450) 658-7561

811 INFO-SOCIAL (option 2)

Ligne gratuite et confidentiellement vous permettant de parler à un intervenant psychosocial qualifié, 24h/24 et 7j/7

Accompagnatrice familles

Éloise Legrand (514) 668-8729

accompagnatrice@cooplucioles.com

Première ressource (aide aux parents)

But : Venir en aide aux parents qui en ont besoin

Service gratuit et confidentiel

(514) 525-2573

RÉFÉRENCES EN LIEN AVEC LE VOLET SCOLAIRE

Centre de services scolaire des Patriotes (450) 441-2919

<https://cssp.gouv.qc.ca/>

« LA VITRINE »

Plateforme d'outils et de ressources aux parents (compléments pédagogiques, ressources pour les parents, cheminement scolaire et orientation professionnelle)

[La vitrine - Ressources scolaires - Centre de services scolaire des Patriotes](#)

Ministre de l'Éducation – Programme de formation au préscolaire

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/prescolaire/>

Service du transport scolaire du CSSP : (450) 441-5502

SERVICES PROFESSIONNELS AUX ÉLÈVES

Pour aider certains élèves cibles dans leur démarche d'apprentissage, des professionnels œuvrent au sein du secteur de Chambly – Carignan :

L'orthopédagogue : il (elle) fait de la prévention auprès des élèves qui pourraient présenter des difficultés d'apprentissage (service à l'école)

L'orthophoniste : elle procède au dépistage en début d'année puis elle travaille auprès des élèves qui éprouvent le plus de difficulté sur le plan du langage.

Le (la) psychoéducateur (trice) : il (elle) offre un soutien à l'enseignante qui intègre des élèves en difficulté d'adaptation ou de comportement.

Le (la) psychologue : il (elle) intervient auprès des élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage.

L'infirmière : dans un esprit de prévention, elle demeure disponible au personnel de l'école et aux parents pour donner des informations sur toute question concernant la santé des élèves.

L'hygiéniste dentaire : elle établit un programme préventif face aux besoins dentaires. Un dépistage sera effectué dès le début d'année.

Mesure d'accueil et de soutien linguistique : le MÉQ alloue des budgets aux écoles pour offrir des mesures de soutien à certains élèves ciblés afin de faciliter leur transition dans notre milieu.

Tous les professionnel(le)s travaillent en étroite collaboration avec les parents et les autres membres du personnel de l'école.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Groupe	ENSEIGNANT(E) TES ÉDUCATRICE PEH	Nom du groupe
001	Marie-Claude Petit Véronique Morin	Hippopotame 
002	Myriam Lefebvre surveillant(e) diners à venir	Béluga 
003	Marie Levasseur à venir	Tigre 
004	Mélanie Papineau à venir	Rhinocéros 
005	Anik Gauthier À venir	Loup 
006	Annie Lamontagne / Gabriel Bauduin (jeu) Sophie P-Daigneault	Hibou 
007	Lucie Bolduc Véronique Caron	Hérisson 
008	Marie-Pierre Baril Gabryelle Perrault	Panda 
009	Caroline Beauregard Arianne Perreault	Girafe 
010	À venir Chantale Campbell (surveillante diners)	Kangourou 
011	Stéphanie Thérout Carole Croteau	Koala 
041	Frédérique Marichal Marie-France Rozon Marie-Hélène Martin	Singe 
042	Julie Rajott À venir Myriam Beaulac-Laflamme	Paon 
043	Annie-Pier Grondin Ruth Joyal à venir	Renard 
044	Isabelle Demers – Diane Pelletier Rachel Savard	Chien de mer 
901	Cloé Jannelle (en remplacement de Émilie Blais-Brochu) Florence Lavallée Andrée Locas	Ours 
911	Sylvie Hillman Vanessa Gadoury Christine Cossette	Lion 
912	Nancy Brodeur À venir Carole Drouillard	Éléphant 
EPS	Marie-Pier Chénard	Lémure 